

Lettre relative à la fréquentation scolaire - service d'interprétariat par téléphone

Nom de l'élève

Name of student

Cher parent/tuteur

La lettre ci-joint détaille nos préoccupations au sujet de la fréquentation scolaire de votre enfant.

La loi de NSW sur l'Éducation (1990) exige que les parents/tuteurs s'assurent que leurs enfants vont à l'école chaque jour où l'établissement est ouvert, sauf s'ils sont malades ou que le directeur approuve leur absence pour une autre raison. Si votre enfant est absent, vous êtes tenu de fournir une explication dans les sept jours à compter du début de l'absence.

Si vous avez des difficultés à comprendre la lettre ci-jointe, veuillez nous contacter pour que nous puissions vous aider.

Si vous avez besoin de l'aide d'un interprète pour nous contacter, veuillez appeler le 131 450 et demandez un interprète dans votre langue. Indiquez au standardiste le numéro de téléphone que vous souhaitez appeler, et il mettra un interprète en ligne pour vous aider au cours de la conversation. Ce service ne vous sera pas facturé.

Nom de la personne à contacter à l'école

Name of school contact person

Numéro de téléphone de la personne à
contacter à l'école

School contact person phone number